



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA LOZERE

Arrêté N°2010147 en date du 21 mai 2010
portant composition du conseil scientifique du Parc national des Cévennes

Le Préfet de la Lozère
Officier de l'Ordre National du Mérite
Officier de l'Ordre du Mérite Agricole

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 331-8 et R331-32.

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006.

Vu la délibération n°2007-56 du 14 décembre 2007 du conseil d'administration du Parc national des Cévennes, portant sur le règlement intérieur du conseil scientifique et la possibilité de nommer des membres experts associés.

Sur proposition du directeur du Parc national des Cévennes.

-ARRETE-

Article 1^{er} : Sont nommés membres du conseil scientifique du Parc national des Cévennes à compter de la date de signature du présent arrêté :

- **M. BALLON Philippe**, ingénieur de recherches au CEMAGREF, à l'unité de recherches « écosystèmes forestiers », domaine des Barres, Nogent sur Vernisson,
- **M. BRUGUEROLLE Antoine**, architecte du Patrimoine à Nîmes,
- **Mme. CARON Armelle**, ingénieur de recherche en économie de l'environnement et des ressources naturelles, Agro-Paris-Tech, ENGREF Clermont Ferrand,
- **M. CHASSANY Jean Paul**, chargé de mission au laboratoire Montpellierain d'Economie Théorique et Appliquée, INRA Montpellier,
- **Mme. CIBIEN Catherine**, directrice du comité français du programme Man and Biosphere-Réserves de biosphère.
- **Mme. CLAVAIROLLE Françoise**, maître de conférences en anthropologie à l'Université François Rabelais de Tours,
- **M. DEBUSSCHE Max**, directeur de recherche au CEFE CNRS, Montpellier,

- **M. FONDERFLICK Jocelyn**, enseignant à Sup'Agro Florac,
- **M. GAUBERVILLE Christian**, expert à l'Institut pour le Développement Forestier à Orléans,
- **M. JOSIEN Etienne**, responsable adjoint de l'UMR METAFORT au CEMAGREF Clermont-Ferrand,
- **M. LAPEYRONIE Paul**, maître de conférence à Montpellier Sup'Agro,
- **M. LAURENCE Pierre**, ethnologue au service du patrimoine culturel du conseil général de l'Hérault,
- **M. LEPART Jacques**, ingénieur de recherche au CEFE CNRS, Montpellier,
- **M. LUMARET Jean Pierre**, professeur des universités, directeur du laboratoire de zoogéographie de l'université Montpellier III,
- **M. MARTIN Claude**, chargé de recherche CNRS, Université de Nice Sophia-Antipolis
- **M. PELEN Jean-Noël**, chargé de recherches au CNRS d'Aix-Marseille, maison de la mémoire et des sciences de l'homme, Aix en Provence,
- **M. SALLES Jean Michel**, chargé de recherches au Laboratoire Montpelliérain d'Economie Théorique et Appliquée (INRA), Montpellier Sup'Agro,
- **M. SARRAZIN François**, maître de conférences et chargé de recherches au CNRS/Muséum National d'Histoire Naturelle, Université Pierre et Marie Curie, Paris,
- **M. VARET Jacques**, directeur de la prospective au BRGM, Orléans,
- **M. WIENIN Michel**, chargé de mission inventaire du patrimoine industriel auprès de la direction de la culture et du patrimoine au Conseil Régional Languedoc-Roussillon,
- **M. ZERAÏA Lamri**, membre du conseil scientifique de l'Office National des Forêts et du CSRPN Languedoc Roussillon.

Article 2 : Sont nommés experts associés du conseil scientifique du Parc national des Cévennes à compter de la date de signature du présent arrêté :

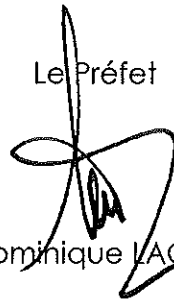
- **Mme. BASSET Karine**, chercheur associé à l'UMR TELEMME, maison de la mémoire et des sciences de l'homme, Aix en Provence
- **Mr. CABANEL Patrick**, directeur de l'UMR 5057, Université de Toulouse le Mirail II,
- **M. FELDMANN Philippe**, chargé de mission biodiversité et ressources biologiques au CIRAD, Montpellier,
- **M. GUILLON Jean Marie**, professeur d'histoire à l'université de Provence, directeur de l'UMR TELEMME,

- **M. GUTHERZ Xavier**, professeur de préhistoire à l'université Montpellier III, directeur de l'équipe « Préhistoire méditerranéenne et africaine de l'UMR 5140,
- **M. SCHATZ Bertrand**, chargé de mission au CEFE CNRS, UMR 5175, Montpellier,
- **Mme. THOYER Sophie**, directrice du département sciences économiques, sociales et de gestion de Montpellier Sup'Agro,

Article 3 : Les membres du conseil scientifique et les experts associés sont nommés pour une durée de six ans renouvelable à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 4 : Le sous-préfet de Florac et le directeur du Parc national des Cévennes sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by 'LACROIX' in a cursive script.

Dominique LACROIX